

**MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**Le, 8 octobre 2009.**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 octobre 2009, au 386, rue Principale à 19:00heures.

Sont présents les conseillères et conseillers suivants :

Daniel Meilleur, Gaétane Meilleur,  
Chaben Mohamed, Gabrielle Audet,

Le conseiller Chaben Mohamed arrive il est 19 :05h.

La directrice générale Suzanne Raymond est présente.

Le maire Claude Ménard procède à l'ouverture de la session.

**159-10-09 AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Daniel Meilleur et résolu à l'unanimité que l'avis de convocation a été reçu tel que requis, par la loi et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**160-10-09 AUTORISATION AU MAIRE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER L'ADDENDA NO 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (PROJET AQUEDUC).**

**ATTENDU QU'**un protocole d'entente est intervenu entre le Fonds sur l'Infrastructure municipale rurale et la municipalité de Lac-Saint-Paul en date du 11 décembre 2008, concernant le projet «Réalisation des travaux relatifs au captage et au traitement de l'eau» numéro de dossier du ministère: 612569;

**ATTENDU QUE** les parties entendent modifier le protocole d'entente;

**ATTENDU QUE** le Ministre et la municipalité de Lac-Saint-Paul conviennent que le protocole d'entente est modifié par le remplacement de l'annexe B de l'ADDENDA NO 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Chaben Mohamed et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Claude Ménard à signer l'ADDENDA NO 1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE.

**ADOPTÉE**

**161-10-09 SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS EN DATE DU 16 JUILLET 2009 RELATIF AU PROJET DE LA STATION DE POMPAGE, BÂTIMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE, L'ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME «NORDMEC CONSTRUCTION INC.» AU MONTANT DE 628 990.86 POUR L'OPTION A EN TENANT COMPTES DES CRÉDITS POTENTIELS PRÉSENTÉS EN DATE DU 6 OCTOBRE 2009.**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Saint-Paul a procédé à l'ouverture de soumission en date du 16 juillet 2009 et la plus basse soumission au montant de 628 990.85\$ a été faite par Nordmec Construction inc.;

**ATTENDU QUE** cette soumission dépasse le budget prévu par la Municipalité pour l'exécution de son projet;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a rencontré l'Entrepreneur pour lui demander une modification de prix;

**ATTENDU QU'**en date du 6 octobre 2009 le soumissionnaire Nordmec Construction inc. a présenté une modification de prix sous la référence : #TL11170 au montant de 85 895.00\$ avant taxes;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Saint-Paul accepte les termes de cette modification à l'exclusion de l'item 6) Déshumidification au montant de 11 600.00\$ qui devra être fait par l'Entrepreneur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'accorder à l'entrepreneur Nordmec Construction inc. le contrat pour l'exécution des travaux conformément à l'appel d'offres #TL11170 au montant de 628 990.85\$ moins la modification de prix au montant de 83 860.48\$.

**ADOPTÉE**

**162-10-09 ACCEPTATION DU PROLONGEMENT DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION DE 30 JOURS SANS FRAIS DE LA COMPAGNIE SOUMISSIONNAIRE «NORDMEC CONSTRUCTION INC.».**

Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité d'accepter le prolongement de cautionnement de soumission de 30 jours francs, tel que proposé par l'entrepreneur Nordmec Construction inc. dans sa lettre du 6 octobre 2009.

**ADOPTÉE**

**163-10-09 RÉOLUTION POUR TRANSMETTRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES LA FAÇON ENVISAGÉE PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LE FINANCEMENT DE LA 2<sup>ÈME</sup> PHASE DU PROJET D'AQUEDUC.**

**ATTENDU QUE** dans le cadre de son projet, relatif au captage et au traitement de l'eau la municipalité de Lac-Saint-Paul a procédé à l'ouverture des soumissions en date du 16 juillet 2009 et que le montant de la plus basse soumission est de 628 990.85\$ ce qui est beaucoup plus élevé que le budget prévu au montant de 336,225.00\$

**ATTENDU QUE** dans le cadre du programme «Fonds sur l'infrastructure municipale rurale» l'aide financière accordée à la municipalité a été augmentée à 360 000\$ soit 80% du coût admissible qui est de 450 000\$;

**ATTENDU QU'**à la suite d'une conversation téléphonique entre monsieur François Payette et la directrice générale Suzanne Raymond des démarches ont été entreprises pour revoir avec le plus bas soumissionnaire la possibilité de réduire les coûts du projet et d'utiliser la taxe d'accise 2010 – 2013 pour financer les coûts excédentaires à la subvention;

**ATTENDU QUE** suite à une conférence téléphonique avec les représentants du Ministère, messieurs Salazdius, Lafare, l'ingénieur monsieur Alain Ryan et la directrice générale, Suzanne Raymond, la municipalité de Lac-Saint-Paul a rencontré l'Entrepreneur Nordmec Construction inc et les prix ont été modifiés à la baisse pour un montant de 83 860.48\$ incluant les taxes;

**ATTENDU QUE** municipalité de Lac-Saint-Paul prévoit exécuter les travaux qui ont été modifiés à meilleurs coûts;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Saint-Paul est prête à faire exécuter son projet, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation de pouvoir utiliser la taxe d'accise 2010-2013, afin de couvrir les montants engagés dans ce dit projet pour les années 2009 et suivantes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Gaétane Meilleur et résolu à l'unanimité de demander aux responsables du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation d'utiliser la taxe d'accise qui sera attribuée à la municipalité de Lac-Saint-Paul pour les années 2010-2013, afin de pourvoir aux dépenses de son projet, relatif au captage et au traitement de l'eau.

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES**

<b>Coût du projet selon la soumission</b>	<b>628 990.85\$</b>
<b>Moins la modification de prix</b>	<b>(83 860.48\$)</b>
<b>Frais de chauffage temporaire</b>	<b>9 470.21\$</b>
<b>Raccordement de la fibre optique (internet)</b>	<b>7 000.00\$</b>
<b>Analyses de l'eau et surveillance de laboratoire</b>	<b>5 000.00\$</b>
<b>Aménagement du terrain (modification de prix sur la soumission)</b>	<b>25 000.00\$</b>
<b>Frais incidents</b>	<b>20 000.00\$</b>
<b>Frais d'ingénieur</b>	<b>50 000.00\$</b>
<b><u>TOTAL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES</u></b>	<b><u>661 600.58\$</u></b>

**ADOPTÉE****164-10-09 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ QUANT À L'USAGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE LA STATION DE POMPAGE.**

**ATTENDU QUE** la nouvelle station de pompage pour le réseau d'aqueduc de la municipalité de Lac-Saint-Paul doit avoir une installation septique conforme à l'appel d'offres (marais filtrant);

**En conséquence**, il est proposé par Gabrielle Audet, appuyé par Chaben Mohamed et résolu à l'unanimité que la municipalité de Lac-Saint-Paul s'engage à ne pas rejeter d'eaux usées dans le système de traitement du marais filtrant.

**ADOPTÉE****165-10-09 CHEMIN DU LAC-DES-PINS**

Il est proposé par Daniel Meilleur, appuyé par Chaben Mohamed et résolu d'aviser messieurs Michel Thibeault, Hugo Lapierre et madame Denyse Lafontaine que suite à l'autorisation qui a été accordée pour l'enfouissement d'une ligne électrique privée dans l'emprise du chemin du Lac-des-Pins, le chemin doit être remis en bon état, les travaux correctifs doivent être faits dans les plus brefs délais et à la satisfaction de l'inspecteur en voirie de la municipalité de Lac-Saint-Paul.

**LEVÉE DE LA SESSION****L'ordre du jour étant épuisé.**

La levée de la session est donnée par Gaétane Meilleur il est 19:50hres.

Claude Ménard, maire

Suzanne Raymond, directrice générale

